



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1993-1994

---

9 NOVEMBRE 1993

---

## RAPPORT D'ACTIVITE 1992

DU COMMISSARIAT GENERAL  
AUX RELATIONS INTERNATIONALES

---

## RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES  
PAR MME SPAAK

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales (1) a examiné, au cours de sa réunion du mardi 9 novembre 1993, le rapport d'activité 1992 du Commissariat général aux relations internationales.

## I. EXPOSE DU MINISTRE

Le dépôt du rapport d'activité du CGRI constitue l'occasion privilégiée de faire le point sur la politique internationale de la Communauté française, tant en termes de bilan qu'en termes de perspectives.

En guise d'introduction, le ministre rappelle que le dépôt du rapport d'activité du CGRI coïncide cette année avec un débat et des enjeux particulièrement importants pour le domaine culturel au sens large, dans le cadre européen d'une part, dans celui de la Francophonie d'autre part.

Sur le plan européen, c'est en effet sous l'actuelle Présidence belge de la Communauté européenne, que le Traité de Maastricht, est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Ce traité, qui consacre notamment la volonté de considérer l'éducation et la culture parmi les instruments de la construction d'une Europe plus unie politiquement et plus démocratique dans le fonctionnement de ses institutions, n'ouvre que des possibilités.

La Communauté française a été impliquée à tous les niveaux du débat sur l'Union européenne, depuis sa contribution à l'élaboration des articles consacrés à l'éducation et à la culture dans le texte même du Traité, jusqu'à sa participation active au sein du Conseil des ministres des 12, pour les matières de sa compétence, à l'exercice actuel de la Présidence belge.

A présent que le Traité est entré en vigueur, tout notre effort doit tendre vers la mise en œuvre et l'application concrète du Traité, afin que les réalisations soient conformes aux ambitions.

---

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Lizin (Présidente), MM. Borremans, Brisart, Dallons, Janssens, Marchal, Mme Mayence, MM. Viseur, Ylief, et Mme Spaak (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales;

M. Dehaybe, commissaire général aux relations internationales;

M. Demaegd, membre du cabinet de M. Lebrun;

M. Bertholomé, secrétaire du groupe PS;

Mme Pacco, expert du groupe PSC;

M. Wauters du CGRI;

M. Herckens, attaché au cabinet de Mme Onkelinx.

Le ministre vise en particulier l'exercice de la subsidiarité et les activités du futur Comité des Régions au sein duquel la Communauté française sera représentée.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la journée du 8 novembre 1993 a été particulièrement dense en ce qui nous concerne :

1<sup>o</sup> la tenue d'un Conseil formel des ministres de l'Éducation consacré, d'une part, au problème de la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire en Europe, d'autre part, au renouvellement futur des grands programmes européens de formation, à travers la discussion d'un « livre vert » présenté par la Commission;

2<sup>o</sup> l'ouverture à Bruxelles d'un Forum européen de la formation professionnelle, avec au centre des débats cette question essentielle : comment procurer à nos jeunes une formation suffisamment pointue pour être compétitive au plan mondial, mais qui leur donne en même temps l'ouverture d'esprit nécessaire pour pouvoir se réaliser pleinement ?

Sur le plan de la Francophonie, le récent Sommet des pays ayant le français en partage, qui s'est tenu à l'Île Maurice du 14 au 18 octobre derniers, a été l'occasion pour notre Communauté de se placer au premier rang de ceux qui défendent la démocratie, les droits de l'homme, mais aussi de contribuer à l'adoption, par les 47 pays membres de la Francophonie, d'une importante résolution visant à soutenir la clause de l'exception culturelle dans les négociations du GATT.

Il s'agit là de l'affirmation d'une volonté unanime de maintenir une forte production culturelle francophone, mais aussi d'une contribution à la sauvegarde d'un certain « pluralisme » des modèles culturels à l'échelle mondiale.

Ces différentes dispositions, qui visent toutes à maintenir ou à renforcer le rôle de la culture au sein de l'Europe et de la Francophonie, ont des implications directes pour notre Communauté, et s'intègrent parfaitement dans le cadre des priorités que nous avons définies en matière de politique internationale.

Le ministre les rappelle brièvement :

1<sup>o</sup> l'Union européenne;

2<sup>o</sup> la Francophonie;

3<sup>o</sup> l'Europe centrale et orientale;

4<sup>o</sup> les Relations Nord-Sud.

Vis-à-vis des pays d'Europe centrale et orientale et des pays du Sud, notre Communauté, resserrée autour de ses compétences culturelles et d'enseignement, exerce aussi une importante responsabilité.

En Europe centrale et orientale, nous privilégions les échanges culturels axés sur le monde associatif, l'aide à la réforme des systèmes d'enseignement et de recherche scientifique, l'aide au pluralisme culturel et politique qui constituent autant de priorités d'actions destinées à consolider le changement social et économique à travers l'investissement dans les ressources humaines.

Avec les pays du Sud également, face à l'immensité des besoins auxquels se trouvent confrontés en particulier les pays d'Afrique, nous ne devons en aucun cas nous dérober. Au contraire, nous avons la responsabilité d'intervenir de façon :

— plus durable, en investissant dans l'humain;

— plus efficace, en pratiquant non plus l'assistanat, mais le partenariat.

En évoquant ces pays, comment passer sous silence le fait que des atteintes inacceptables aux droits fondamentaux de la personne humaine et à la démocratie continuent à s'y produire? Le cas du Burundi en est un récent et dramatique exemple.

Dès lors, toute notre responsabilité doit tendre à soutenir l'effort de démocratisation de ces pays, y compris en agissant chez nous contre les tentations de repli qui visent à rompre la solidarité sans laquelle il n'y aura pas de démocratie.

Enfin, le ministre mentionne le fait que le document examiné est la dixième édition du rapport d'activité du CGRI. En dix ans, le CGRI a fait la preuve de son efficacité dans les trois domaines principaux qui constituent sa raison d'être :

1° positionner la Communauté française de Belgique sur la scène internationale: en concluant des traités; en mettant en œuvre des programmes de travail bilatéraux; en s'impliquant dans un nombre d'organisations internationales;

2° assurer la promotion de l'image de marque Wallonie-Bruxelles à l'étranger, grâce à laquelle la Communauté française bénéficie à l'étranger d'une reconnaissance plus que proportionnelle à notre taille réelle ou à notre capacité financière;

3° enfin — ce n'est pas le moins important — mettre les outils au service des Francophones de Belgique: le ministre rappelle l'intérêt vital que revêt pour nos ressortissants l'accès à la mobilité, aux échanges et aux débouchés internationaux.

## II. SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 1992 PRÉSENTÉE PAR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Le CGRI dépose cette année son dixième rapport d'activité. Ce dixième anniversaire est pour nous l'occasion de rappeler que, depuis sa création en 1983, le CGRI est un instrument d'une politique internationale dynamique et concrète, permettant aux Wallons et Bruxellois de s'affirmer de manière cohérente sur la scène internationale.

Pour répondre à sa mission de promotion internationale de la langue française et, à travers elle, pour favoriser la participation et la présence à l'étranger des chercheurs, des créateurs et des productions culturelles de notre Communauté, le CGRI a peu à peu constitué des réseaux dans les pays prioritaires.

Ces réseaux multiples sont aujourd'hui efficaces, ils sont porteurs de retombées, ils constituent pour nos experts et nos institutions des relais utiles et utilisés.

Ainsi, car il faut être concret, c'est près de 300 emplois à temps plein qui sont offerts, chaque année, à des ressortissants de notre Communauté pour des recherches ou de l'enseignement.

De plus, et nous sommes particulièrement sensibles à la relation avec le Sud, nous procurons également de nombreux emplois à des chercheurs ou à des étudiants du Sud.

A ces emplois réels, il faut aussi ajouter l'aide à la recherche qui constitue souvent un soutien minimal mais indispensable pour que tel projet universitaire puisse démarrer.

Songez aussi aux aides indirectes, donc à des emplois, apportées aux groupes, aux compagnies, aux experts qui, grâce à notre action, obtiennent tel contrat, telle mission, telle tournée.

On perd souvent de vue que lorsqu'une compagnie de théâtre tourne pendant 15 jours ou 3 semaines dans un pays partenaire, ce sont des retombées financières non négligeables qui lui sont ainsi apportées.

Toutes ces actions concrètes et toutes ces retombées s'ajoutent aux grands événements diplomatiques qui ont fait, peu à peu, de notre Communauté française un partenaire réel, concret et respecté dans bien des enceintes.

Notre Communauté Wallonie-Bruxelles dispose d'un atout important qui est partagé par peu de pays du Nord: la langue française.

C'est en quelque sorte notre principale matière première, et c'est très certainement

autour de la langue française que nous pouvons apporter à nos pays partenaires du Sud comme du Nord une coopération originale et qui nous soit propre.

De plus, comme Européens nous avons avec la France à assumer des responsabilités particulières pour défendre la langue française au sein des institutions européennes.

La Francophonie multilatérale constitue donc un espace naturel pour nous, tout comme est logique le soutien que nous apportons à la langue française, de manière bilatérale, dans les pays d'Europe centrale et orientale ou dans les pays latins.

Cette action permet aussi, par une présence effective et significative, de créer l'environnement favorable à bien d'autres coopérations.

Des coopérations scientifiques, directes. Elles sont nombreuses.

Des coopérations économiques indirectes, également, et notre collaboration avec la Région wallonne s'inscrit dans cette volonté de synergie et de complémentarité.

Rappelons-nous que dès 1983, le CGRI a été la première institution à avoir systématiquement utilisé l'expression Wallonie-Bruxelles et que notre revue s'appelait déjà « Wallonie-Bruxelles : une Communauté, deux Régions ».

## Synthèse des événements de 1992

### L'Europe

C'est le 7 février 1992 qu'a été signé à Maastricht le Traité sur l'Union européenne.

Dès avant le début de la négociation, la Communauté française avait fixé ses priorités. Même si le texte du Traité est le résultat de compromis, on peut estimer que ces priorités se retrouvent dans les dispositions suivantes : la nouvelle dimension éducative et culturelle de l'action des Communautés européennes, la définition du principe de subsidiarité et la représentation des entités fédérées au sein du Conseil des ministres et du Comité des Régions.

Dans le corps du texte, des articles spécifiques sont consacrés à l'éducation, à la jeunesse et à la culture. Par ailleurs, le Traité met également en évidence la dimension culturelle des autres politiques communautaires. Cette orientation nouvelle de l'action des Etats membres devrait permettre à la Communauté française de collaborer sur un pied d'égalité avec tous les partenaires de l'Union européenne.

Déterminée à mener une action volontariste dans les domaines de l'éducation et de la culture,

la Communauté française a toutefois nettement défendu le respect des spécificités et des prérogatives de chaque Etat ou de ses composantes.

L'application du principe de subsidiarité, clairement précisé dans le Traité, répond à cette préoccupation : la Communauté européenne n'interviendra dans les domaines culturels et éducatifs que dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent être réalisés de manière suffisante par les Etats membres et le seraient mieux au niveau de la Communauté européenne.

Corrolaire de l'extension des compétences européennes dans des domaines relevant des compétences de la Communauté française, la question de la représentation des entités fédérées au sein du Conseil des ministres a été posée dès le départ par notre Communauté. La réponse apportée peut être considérée comme très satisfaisante puisque les membres de l'Exécutif ont désormais la possibilité de siéger au Conseil des ministres de la Communauté européenne avec le pouvoir de représenter et d'engager l'Etat, dans leurs compétences, sans participation obligée de membres du Gouvernement fédéral.

Par ailleurs, la Communauté française participera au Comité des Régions, qui exercera auprès du Conseil et de la Commission de la Communauté européenne une compétence consultative, principalement dans les domaines de l'éducation et de la culture. Ce Comité, destiné à rendre l'Europe plus proche des citoyens, contribuera à mieux cerner les contours du principe de subsidiarité.

En conclusion, on peut souligner que c'est la première fois que la Communauté française, en accord avec les autres composantes de l'Etat, a pu peser de manière aussi significative sur le contenu d'un traité international.

\*  
\* \*

Sur le plan bilatéral, dans le vaste espace économique européen en formation, les accords culturels traditionnels servent de moins en moins de véhicule aux échanges. Pour chaque pays, il convient désormais d'intégrer, dans une approche globale, les dimensions suivantes :

— la latitude de faire connaître la Communauté Wallonie-Bruxelles comme partenaire politique à part entière;

— le partenariat avec les autorités du pays pour soutenir des projets bilatéraux complémentaires aux programmes multilatéraux, en ce compris les coopérations transfrontalières;

— la possibilité d’agir de concert en pays tiers;

— la promotion de nos créateurs sur les marchés.

Compte tenu des limites budgétaires, dans chaque pays ont été identifiées des priorités sectorielles, régionales et en termes de partenaires.

Un dispositif a été mis en place, dont les acteurs principaux sont les délégués de la Communauté française (à Paris, à Genève, auprès de la Communauté européenne à Bruxelles), le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le réseau de près de 40 lecteurs et assistants de français dans les universités ou les écoles secondaires d’Europe occidentale.

Ce réseau d’enseignants est en contact étroit, sur le terrain, avec les partenaires prioritaires de la Communauté française : autorités publiques, universités, médias, lieux culturels, associations professionnelles — parmi lesquelles, bien entendu, les associations de professeurs de français, — et les divers décideurs. Le réseau mis en place permet de faire circuler en permanence des produits culturels.

\*  
\* \*

Enfin, avec les pays d’Europe centrale et orientale, l’action du CGRI s’est poursuivie, notamment par l’extension du réseau de lecteurs, enseignants et formateurs. En 1992, ils étaient au nombre de 23, répartis entre les différents pays prioritaires : les Républiques tchèque et slovaque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie.

Par ailleurs, les marchés et salons du livre et des langues, qui commencent à se multiplier dans ces pays, sont l’occasion de faire connaître nos auteurs et nos éditeurs.

Parmi ces manifestations, la Communauté française a sélectionné celles dont on peut escompter des retombées significatives.

Parfois, le CGRI obtient d’être partenaire directement associé à l’organisation de ces foires. Ainsi au Salon de Prague en 1992, où l’espace-village « Schtroumpf » de notre Communauté a connu un très vif succès, et dont les chaînes de télévision tchèques et slovaques ont largement fait écho.

## La Francophonie

1992 a vu la mise en place de la nouvelle structure institutionnelle de la Francophonie, telle que décidée à Chaillot par les Chefs d’Etat

et de Gouvernement en mai 1991, et qui a consacré les propositions déterminantes de la Communauté française de Belgique quant au rôle et à l’organisation de l’ACCT :

### 1. *Le CPF (Conseil permanent de la Francophonie)*

Sous la présidence française, le Conseil permanent de la Francophonie a tenu 5 sessions; il a constitué deux commissions, l’une pour le volet politique, l’autre pour le volet économique.

### 2. *Les Comités programmes*

9 Comités programmes ont été mis en place. Il se sont réunis deux fois en 1992.

### 3. *La conférence ministérielle*

En décembre 1992 se tenait la première conférence ministérielle des ministres des Affaires étrangères et de la Francophonie. C’est la conférence ministérielle la plus élevée dans la hiérarchie politique francophone. Pour rappel, elle siège comme conférence ministérielle du Sommet (et à ce titre elle assure le suivi politique et la préparation des Sommets) et comme conférence générale et conseil d’administration de l’ACCT.

### 4. *L’ACCT*

La conférence ministérielle a également siégé comme conseil d’administration de l’ACCT.

Sur le plan des programmes, signalons notamment le soutien à la présence de la Francophonie au Sommet de la Planète Terre (Rio de Janeiro, juin 1992), et l’organisation de la Conférence des ministres de l’Education des pays participant aux Sommets de la Francophonie (Montréal, juin 1992). Près de 300 délégués, dont 35 au niveau ministériel, ont participé à cette conférence.

Sur le plan du personnel, 5 nouveaux directeurs généraux ont été nommés, parmi lesquels le directeur général de l’Administration et des Finances, qui émane de la Communauté française de Belgique.

### 5. *L’Ecole internationale de Bordeaux (EIB)*

Les instances de l’ACCT réunies à Paris au mois de décembre 1991 ont été amenées à revoir le plan d’organisation de l’Agence.

Parmi les principales décisions, il a été retenu de détacher la Direction générale « Education et Formation », installée au siège de l'Agence, à l'Ecole internationale de Bordeaux.

C'est dans le courant du mois de juin 1992 que l'installation a eu lieu à Bordeaux.

Tout au long de l'année 1992, la Communauté française de Belgique a poursuivi sa collaboration avec l'Ecole internationale de Bordeaux dans le cadre de la participation de créateurs, de représentants d'universités ou d'institutions belges francophones aux sessions de perfectionnement organisées par l'EIB.

\*  
\* \*

Le schéma institutionnel, retenu à Chaillot, et proposé initialement par la Communauté française de Belgique, s'est révélé pertinent. Le taux de participation des pays et la qualité des débats à la 1<sup>ère</sup> conférence ministérielle, aux réunions du CPF, mais aussi à l'intérieur des comités programmes en témoignent.

Nos experts se montrent satisfaits de cette amélioration tout en souhaitant qu'une amélioration de la gestion puisse intervenir rapidement.

On peut espérer à cet égard que le nouveau plan de gestion de l'ACCT apportera des changements notables, qui s'avèrent indispensables pour une bonne gestion de la coopération multilatérale francophone.

### Grands événements

— Séville 1992: Le CGRI a travaillé, en collaboration avec la DARE, pendant plusieurs mois, à la conception et à la réalisation de l'espace Wallonie-Bruxelles dans le pavillon belge de l'Exposition universelle Séville 1992.

D'autre part, il a préparé et organisé, en collaboration avec la Région wallonne, le programme des manifestations et les missions s'inscrivant dans le cadre de la célébration des journées officielles de la Communauté française et de la Région wallonne à Séville.

Des opérations de relations publiques se sont articulées autour de ces manifestations: invitations en Communauté française de journalistes espagnols, diffusion d'un dépliant programme, missions de journalistes belges à Séville, etc...

Ces journées se sont soldées par une parfaite réussite tant sur le plan des manifestations officielles qu'au niveau du programme culturel (concert Maurane notamment).

— Symposium « Etre francophone — Francophonie et minorités francophones »: Le CGRI a assuré l'organisation de ce Symposium dont le ministre des Relations internationales de la Communauté française avait pris l'initiative, et qui s'est tenu à Bruxelles du 9 au 11 décembre 1992. Il proposait une réflexion sur la place que les minorités méritent sur la scène politique nationale et internationale et fut rehaussé par la présence du Président de la République du Congo.

Cette manifestation a recueilli un beau succès de participation et son contenu a été transcrit dans des Actes.

\*  
\* \*

Enfin, il faut noter que depuis le 1<sup>er</sup> avril 1992, l'APEFE s'est rapprochée à la fois opérationnellement et institutionnellement du CGRI.

Ce rapprochement, rendu possible par le rôle de coordination du CGRI, est le résultat d'une volonté à la fois de cohérence et de visibilité de l'action internationale de la Communauté française.

Se fondant sur des tableaux extraits du rapport du CGRI, M. Dehaybe met l'accent sur les retombées des actions du CGRI y compris en termes d'emplois (annexe).

Pour conclure, le Commissaire général émet l'espoir que ce vaste réseau utile non seulement à la culture mais également à la dimension économique, puisse non seulement être maintenu mais également être utilisé par l'ensemble des francophones.

### III. DISCUSSION GENERALE

Mme Spaak pose la question de savoir comment s'organisera la représentation des Régions et des Communautés, au sein du Comité des Régions.

Le Comité des Régions, rappelle le ministre, sera formé de 12 représentants belges. Les propositions émises par les entités fédérées ont été rassemblées par le Premier ministre.

Alors que le Comité des Régions doit être composé de 12 représentants belges, 13 représentants étaient proposés pour en faire partie: 2 de la Communauté française, 2 de la Région wallonne, 2 de la Région de Bruxelles-Capitale (1 francophone, 1 néerlandophone), 6 de la Communauté et de la Région néerlandophones et 1 représentant germanophone.

C'est le Gouvernement fédéral qui a tranché le problème posé en la matière en lui donnant la

solution suivante: pendant les deux premières années, la Communauté flamande cèdera un de ses mandats à la Communauté germanophone. Pendant les deux années suivantes, ce sera la Communauté française qui cèdera un mandat à la Communauté germanophone.

Qu'en est-il du livre vert, demande le rapporteur ?

Avant le 15 décembre prochain répond le ministre, les Etats membres devraient avoir réagi à son sujet. Ce document ayant fait l'objet d'un premier examen, les propositions de programmes qui en découlent seraient alors envoyées au Parlement européen, dans sa composition actuelle, c'est-à-dire avant les élections de juin 1994. Il serait envoyé ensuite au Comité des Régions.

A l'inquiétude exprimée par M. Dallons, portant sur l'avenir du CGRI, le ministre répond que les moyens d'actions du CGRI sont laissés intacts.

Quelles sont les actions réalisées sur le terrain, par le CGRI, dans le domaine de l'enseignement et de la formation en Afrique? Ces actions font-elles l'objet d'une estimation précise, demande M. Dallons?

Ce débat est fondamental dans l'axe des relations Nord-Sud, souligne le ministre. Malgré la tendance actuelle, la Communauté française estime qu'elle a un devoir moral d'assistance vis-à-vis du Sud. Dans ce devoir moral, il s'agit de rechercher des actions qui répondent aux besoins réels des populations du Sud. La préférence est donnée aux actions de type démultiplicateur. Il s'agit également d'aider les pays du Sud à acquérir une dimension démocratique.

A la question de M. Dallons. M. Dehaybe répond que des évaluations se réalisent, en permanence, en concertation avec les ministres. Ces évaluations permettent de déboucher sur des choix géopolitiques. L'objectif du resserrement était budgétaire mais également méthodologique. En termes budgétaires, 185 millions sont octroyés aux pays en voie de développement, sans compter les actions d'enseignement et de formation effectuées par l'APEFE.

M. Viseur s'étonne de ce qu'il n'y ait pas de coopération avec la République de Madagascar alors que ce pays répond aux différents critères qui entrent en considération pour faire l'objet de coopération.

Madagascar est certes un pays intéressant répond le Commissaire général. Mais l'exercice de resserrement est difficile à réaliser car il s'agit de réduire des coopérations qui formellement existent mais également de résister à l'extension aux coopérations qui pourraient exister avec

d'autres pays. Même si au niveau de la coopération bilatérale, il a fallu être sélectif, cela n'empêche que dans le cadre de la Francophonie existe des partenariats qui n'existent pas au niveau bilatéral. C'est en l'occurrence le cas pour ce qui concerne la République de Madagascar puisque, dans quatre ans, les jeux de la Francophonie s'y tiendront.

La tendance actuelle n'est, en tout cas, pas de signer de nouveaux accords sauf lorsqu'il s'agit d'entériner des négociations qui sont entamées depuis longtemps, souligne M. Dehaybe.

Une résolution à ce sujet pourrait être déposée sur le bureau du Conseil, estime Mme Lizin.

M. Viseur précise ne pas être opposé à la politique de non-dispersion mais demande que l'on révisé les accords en cours, là où c'est nécessaire.

Y a-t-il d'autres pays de la Francophonie qui aident la République de Madagascar de manière significative, demande Mme Spaak ?

La Suisse aide la République de Madagascar répond M. Dehaybe.

Le Commissaire général souligne qu'aujourd'hui, le CGRI est une institution à la fois de la Communauté française et de la Commission communautaire française de Bruxelles. A l'heure actuelle, il n'y a pas de convention avec la Région wallonne. Il n'y a donc pas actuellement de collaboration entre la Communauté française et la Région wallonne pour ce qui concerne les délégations.

Le type d'activités du CGRI risque dès lors d'être réorienté conclut la Présidente.

M. Dallons se dit non rassuré.

Mme Lizin estime qu'il est nécessaire que le CGRI garde sa dimension culturelle.

#### IV. VOTES

Le rapport d'activité 1992 du Commissariat général aux Relations internationales est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La commission a décidé de faire confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

*Le Rapporteur,*

Mme SPAAK.

*La Présidente,*

Mme LIZIN.

### Echanges de jeunes

	Belges	Etrangers	Total
AQWBJ	381	416	797
APAIJ	537	681	1 218
Bourses de rech. et de sp.	94	226	320
Bourses d'été	52	117	169
<b>Total</b>	<b>1 064</b>	<b>1 440</b>	<b>2 504</b>

### Boursiers: répartition géopolitique

	Belges	Etrangers	Total
Europe occidentale	77	94	170
Europe centrale et orientale	29	58	87
Pays francophones d'Amérique du Nord, d'Afrique et d'Asie	21	133	154
Autres pays	19	59	78
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>343</b>	<b>489</b>

### Boursiers étrangers: répartition par domaine

Bourses de recherche et de spécialisation: domaine	Nombre
Linguistique et littérature	34
Culture et communication	19
Droit et autres sciences humaines	55
Sciences	67
Sciences de l'éducation	20
Santé	31
<b>Sous-total</b>	<b>226</b>
Bourses d'été (langue et littérature)	117
<b>Total</b>	<b>343</b>

### Boursiers belges: répartition par domaine

Bourses de recherche et de spécialisation: domaine	Nombre
Linguistique et littérature	20
Culture et communication	18
Droit et autres sciences humaines	20
Sciences	34
Sciences de l'éducation	1
Santé	5
<b>Sous-total</b>	<b>94</b>
Bourses d'été (langue et littérature)	52
<b>Total</b>	<b>146</b>